Zeitschrift: Sinfonia: offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =

organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 11 (1985)

Heft: 2

Rubrik: Procès-verbal de la 65e assemblée des délégués du 15/16 juin 1985 à

Grindelwald

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sinfonia No 2 Octobre 1985 Partie française 1

Un événement

Les longs travaux préparatoires qui furent aussi une période d'enthousiasme pour ceux qui les réalisèrent ont abouti, le 15 juin 1985, à la réunion de l'assemblée constituante de l'Association européenne d'orchestres d'amateurs. Cette assemblée, qui marquait la fin d'une étape ouvrait aussi un âge nouveau. Le vrai travail peut maintenant commencer. Les questions, les problèmes pouvant être traités par cette association ne manquent pas. Et la volonté de le faire ne fait pas défaut non plus. L'idée de créer cet organisme revient à l'origine au président de notre commission musicale, René Pignolo. C'est à lui qu'il faut en attribuer la paternité. Ou'il soit remercié de toute la peine qu'il s'est donnée. Et réjouissons-nous qu'aussi, il ait été choisi pour son premier président. L'enfant qu'il a baptisé, il a maintenant la charge de l'élever, de le faire grandir. Toutes mes félicitations à René Pignolo et pour ce qu'il a réalisé, et pour son élection.

L'assemblée constituante était placée sous une bonne étoile. On n'y fit pas de longs discours. On se borna à signer la convention faisant foi de la fondation de l'association, accord qui fut scellé ensuite par une collation qu'offraient la commune et le Kurverein de Grindelwald. Après cela, on passa à la musique. Nous avons été vraiment époustouflés de voir ce que René Pignolo et Markus Zemp ont été capable de mettre en forme en quelques heures de répétition. Ils ont montré de quoi des musiciens amateurs peuvent être capables.

Nous présenterons plus tard la structure et les premières activités de l'association européenne d'orchestres d'amateurs. Pour l'instant, nous nous contenterons d'exprimer encore une fois notre joie et notre reconnaissance.

Jürg Nyffenegger, président central

Communications du comité central

1. Musique d'amateurs

C'est sous ce titre qu'aura lieu le 26 octobre au casino de Berne une manifestation réalisée en commun par la Société fédérale des orchestres, l'Union suisse des chorales et l'Association suisse de musique. Trois fanfares, quatre chorales, l'orchestre de Münsingen et un ensemble de musique de chambre de la SFO accompagneront les brèves allocutions de la conseillère nationale G. Aubry, de M. H. R. Dörig de l'Office fédéral de la culture et des présidents des trois associations mentionnées. Parmi les invités figurent des représentants de la presse, des milieux économiques, politiques et culturels. Cette manifestation sera commentée le 2 novembre à 14 heures sur DRS I, émission «Schweizermusizieren».

Un nombre limité d'entrées gratuites est mis à disposition des présidents et des chefs de nos orchestres. Les intéressés sont priés de les commander au président central.

2. Participation à la Foire de Bâle 1985

Le stand commun des trois associations susmentionnées à la Foire de Bâle 1985 a rencontré un grand succès. Remercions ici la Société de banque suisse, la Fédération des coopératives Migros et la direction de la MUBA pour leur généreux soutien.

3. Classeurs d'archives pour partitions d'orchestre

Toutes les sections de la SFO connaissent les classeurs dans lesquelles elles reçoivent les partitions de la bibliothèque. La bibliothèque centrale a besoin de nouveaux classeurs. Les orchestres intéressés à en recevoir eux aussi (sans étiquette) bénéficieront du rabais de quantité:

– jusqu'à 50 classeurs: frs. 10. – la pièce – plus de 50 classeurs: frs. 9. – la pièce.

Cette offre spéciale est valable tout le mois d'octobre. Adressez vos commandes à la bibliothécaire centrale, Mme K. Wagner-Engel, Bibliothèque centrale SFO, case postale 47, 3000 Berne 22. Les commandes entrées après le 4 novembre ne pourront malheureusement plus être prises en considération.

4. «Sinfonia»

Le dernier numéro de «Sinfonia» de cette année paraîtra au début de décembre. Il sera mis sous presse le **11 novembre 1985.**

Nos félicitations!

Lors de leur assemblée ordinaire du 4 mai, les délégués de l'Union suisse des chorales a élu Ernst Kleiner, Oberrieden, nouveau président central, en remplacement de Max Diethelm. Nous remercions chaleureusement Max Diethelm pour s'être engagé aussi totalement au service des chorales, sans mesurer sa fatigue, et pour son exceptionnellement bonne collaboration avec la SFO. Nous adressons nos meilleurs vœux à Ernst Kleiner et nous réjouissons des fréquents rapports que nous aurons avec lui.

Procès-verbal de la 65e assemblée des délégués du 15/16 juin 1985 à Grindelwald

Ordre du jour

- 1. Salutations
- 2. Hommage aux disparus
- 3. Compte des présences et élection des scrutateurs
- 4. Procès-verbal de la 64e assemblée des délégués du 26.5.1984 à Brigue («Sinfonia» 1984, No 2)
- Rapport du président au sujet de l'activité de la SFO durant l'exercice 1984 («Sinfonia» 1985, No 1)
- 6. Rapport de la bibliothécaire concernant l'exercice 1984 («Sinfonia» 1985, No 1)
- 7. Rapport de la commission musicale pour l'exercice 1984 («Sinfonia» 1985, No 1)
- 8. Comptes 1984 et rapport vérificateurs des comptes («Sinfonia» 1985, No 1)
- 9. Prévisions pour 1985 («Sinfonia» 1985, No 1)
- 10. Elections
 - 10.1 du président central
 - 10.2 complémentaires au comité
 - 10.3 des sections vérificatrices des comptes et de leurs remplaçantes
- 11. Propositions du comité Programme de travail 1985/86 («Sinfonia» 1985, No 1, page 4)
- 12. Adhésion à l'Association européenne d'orchestres d'amateurs
- 13. Propositions des sections
- 14. Choix du lieu de l'assemblée des délégués 1986
- 15. Divers
- 16. Nomination de vétérans et de vétérans d'honneur

1. Salutations

Le président central Jürg Nyffenegger salue chaleureusement tous les délégués et les personnes qui les accompagnent, le comité central, la commission musicale et les membres d'honneur de la SFO. Il exprime sa satisfaction de voir que les délégués sont venus si nombreux à une assemblée qui se présente sous une forme inhabituelle, puisque, pour la première fois, dans l'histoire de la SFO, des hôtes européens y assistent, ceux qui, dans l'après-midi, fonderont l'Association européenne d'orchestres d'amateurs et qui, presque tous, participeront aussi aux ateliers musicaux. Ils représentent les associations de RFA, des Pays-Bas, du Liechtenstein. Il y a aussi une délégation de l'orchestre de Lyon car, en France, il n'existe pas encore d'organisation d'orchestres d'amateurs. Le président salue également la présence de M. Josef Luggen, représentant de la commune en même temps que du Kurverein de Grindelwald. L'Association suisse de musique a délégué M. Albert Lüthy.

Sont excusés MM Ueli Ganz, membre de la commission musicale de la SFO, ainsi que les membres d'honneur Ed. M. Fallet-Castelberg, Fritz Kneusslin et Carlo Olivetti. (Les salutations sont répétées en français.)

2. Hommage aux disparus

Les orchestres de Niederamt et de Zofingue ont perdu tous deux un de leurs fidèles membres au cours de l'année. Ce sont Ernst Kyburz-Pfister et Alfred Häusermann, tous deux membres vétérans de la SFO. Toutes les personnes présentes se lèvent et observent une minute de silence.

3. Compte des présences et élection des scrutateurs

39 orchestres sont représentés par 76 délégués qui ont emmenés encore 9 membres de sections. 43 sections se sont excusées. 53 sections n'ont pas donné signe de vie. Hôtes étrangers compris, l'assemblée des délégués réunit en tout 92 personnes. MM André et Aebi sont choisis comme scrutateurs.

4. Procès-verbal de la 64e assemblée des délégués des 25/26 mai 1984 à Brigue

Le PC Nyffenegger remercie encore une fois la société d'orchestre de Brigue pour avoir organisé l'assemblée des délégués de l'année précédente. Le procès-verbal a été publié dans le second numéro de «Sinfonia» de 1984. Il est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport du président central concernant l'activité de la SFO durant l'exercice 1984

Le rapport a été publié dans le premier numéro de «Sinfonia» 1985. Le PC Nyffenegger évoque encore le stand commun de la SFO, de la AFN et de l'Union suisse des chorales à la Foire de Bâle. C'était la première fois que ces sociétés jouissaient de ce moyen de sa faire connaître. Le rapport est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la bibliothécaire centrale pour l'exercice 1984

La bibliothèque est le cœur de l'association. La statistique publiée au rapport d'exercice montre le travail que doit fournir notre bibliothécaire. Tous les fonctionnaires des sections qui ont à faire avec la bibliothèque apprécient cette institution. Mais tous n'observent pas le règlement avec toute l'exactitude souhaitée. Et pourtant, en respectant les règles, on facilite le travail, on facilite la collaboration et l'on contribue à entretenir le capital de partitions dont la société dispose. De forts applaudissement viennent remercier la bibliothécaire et approuver son rapport.

Sinfonia No 2 Octobre 1985 Partie française 2

7. Rapport de la commission musicale pour l'exercice 1984

Ce rapport, qui a été publié dans le premier numéro de «Sinfonia» 1985 est approuvé.

8. Comptes 1984 et rapport des vérificateurs («Sinfonia» 1985, No 1)

Les comptes, tenus avec une conscience scrupuleuse par l'infatigable trésorier central Benjamin Brügger sont approuvés à l'unanimité.

9. Proposition pour l'exercice 1985 et cotisation 1985 («Sinfonia» 1985, No 1)

Le trésorier central Brügger évoque le petit déficit de 1984, les comptes n'ayant pu boucler qu'en utilisant des réserves qui sont maintenant résorbées. Le comité propose donc d'augmenter les cotisations de 50 centimes par membre des sections et par année. Elle s'élève donc à 4 francs + taxe SUISA par membre des sections (actifs seulement). La proposition est approuvée. Le budget et la cotisation également.

10. Elections

10.1

Election du comité: Le comité sortant est réélu intégralement.

10.2

La modification des statuts proposée dans «Sinfonia» No 1 de 1985 est approuvée. Il y est dit que le comité se compose de 5 à 9 membres.

10.3

Rien ne s'oppose donc à une élection complémentaire au comité. On cherchait notamment un représentant ou une représentante provenant de suisse romande. Le choix se porta donc sur Mme Danièle Thalmann, membre de l'«Ensemble instrumental neuchâtelois». Après de brèves présentations, Danièle Thalmann est élue à l'unanimité et sous les applaudissements.

10.4

Elections des sections vérificatrices des comptes: Zofingue, qui se trouvait à la place deux, passe en place une. La SO Lucerne devient deuxième section. Comme nouvelle section remplaçante, on propose et élit à l'unanimité l'«Ensemble instrumental neuchâtelois».

11. Propositions du comité central («Sinfonia» 1985, No 1, page 4)

Le programme de travail publié est approuvé. Mme Huber, OV Entlebuch, constate que les cordes n'ont pas eu leur part et que les cours de premiers pupitres sont trop difficiles, raison pour laquelle elle n'a pas osé s'inscrire. La commission musicale examinera la question.

La société ne doit pas s'attendre à recevoir de la part de «Pro Helvetia» un subside plus important. La SFO a essayé d'intéresser diverses entreprises à son projet de cours, mais sans résultats. Le comité va entreprendre une nouvelle opération, qui consistera à demander à de nombreuses entreprises de verser un don de 100 francs. Les noms des souscripteurs seront publiés dans «Sinfonia». M. Aebi propose que les membres des orchestres signent personnellement les demandes adressées aux entreprises de leur région.

Le programme d'activités 1985 est approuvé.

12. Adhésion à l'«Association européenne d'orchestres d'amateurs»

Le président de la commission musicale René Pignolo expose les raisons qui nous ont animés à nous lancer dans cette entreprise. L'année européenne de la musique était une occasion à saisir. Aux assemblées des délégués de 1983 et 1984, le comité et la commission musicale avaient été chargés d'établir des contacts avec les associations européennes, de mettre au point un concept d'organisation et de préparer une assemblée constituante.

L'assemblée approuve l'adhésion de la Société fédérale des orchestres à l'Association européenne d'orchestres d'amateurs.

13. Propositions des sections

Néant.

14. Choix du lieu de la prochaine assemblée des délégués en 1986

Un ensemble existant depuis 74 ans, mais membre de la SFO depuis un an seulement, l'Orchestre der Musikfreunde St-Gall offre de se charger de l'assemblée des délégués 1986. La proposition est acceptés sous les applaudissements.

15. Divers

15.1

Le PC Nyffenegger explique pourquoi la rencontre de Boswil n'a pas eu lieu. La commission musicale a constaté que les morceaux imposés par la fondation n'étaient pas jouables par des orchestres d'amateurs. Nous étions mis devant les faits accomplis et ne pouvions plus que nous dédire.

15.2

La même chose s'est produite avec le cadeau que la Fédération des coopératives Migros veut faire à la SFO. Des trois œuvres commandées, une seule est jouable par des musiciens amateurs.

15.3

Le 26 octobre a lieu au casino de Berne l'assemblée d'information mentionnée au programme de travail.

15.4

Radio DRS 2 donne régulièrement des émissions de musique réalisée par des orchestres d'amateurs. Se renseigner directement au studio.

15.5

René Pignolo donne la composition des participants aux ateliers musicaux de l'après-midi et du lendemain après-midi. 57 personnes dont la moitié de dames composent l'ensemble symphonique. Y participent également les hôtes européens présents l'après-midi à la signature de l'acte fondateur de l'Association européenne d'orchestres d'amateurs. L'ensemble à cordes compte 28 membres, 12 dames et 16 messieurs dont les registres sont très bien répartis.

16. Les vétérans

Après un discours émouvant du vice-président Hermann Unternährer, 5 personnes sont élues vétérans d'honneur, et 9 autres vétérans. Toutes reçoivent un insigne et une fleur.

Vétérans d'honneur (50 ans et plus)
Hächler Paul, Musikverein Lenzburg
Siegmann August, Soc. d'orch. Wil/SG
Widmer Alfred, Soc. d'orch. Wil/SG
Kneubühler Gertrud, Soc. d'orch. Zofingue
Gugelmann Alfred, Soc. d'orch. Zofingue

Vétérans (35 ans et plus; art. 2 du règlement des vétérans):

Flutsch Elsy, Orch. du Foyer, Moutier Petitpierre Maurice, Orch. du Foyer, Moutier Roquier Gérard, Orch. du Foyer, Moutier Von Arx-Kissling Hanni, SO Niederamt/

Niedergösgen Manser Ines, Orchesterverein Rheinfelden Didierjean Karl, Orchester Stäfa-Uerikon Laetsch Jakob, Orchester Stäfa-Uerikon

Bürgin Isabella, Kammerorchester Zürich-Affoltern Brunner Hans, Soc. d'orch. Zofingue Il n'y a pas eu cette fois d'intermède musical en l'honneur des vétérans. Au contraire, ils ont dû faire la musique eux-mêmes: on les attendait aux répétitions l'après-midi.

Mais auparavant, après la pause de midi, avait lieu l'assemblée constituante de l'«Association européenne d'orchestres d'amateurs» à laquelle les délégués de la SFO étaient nombreux à participer. Les ateliers s'ouvrirent ensuite. Chaque délégué ou presque y trouva un ensemble achevé. On pratiquait ce genre d'activité pour la première fois. Ce fut une révélation. Le président de la commission musicale avait réalisé un travail immense. La joie, le plaisir et l'intérêt soulevé par les ateliers l'en ont largement récompensé.

Wallisellen, le 21 juin 1985 Rédaction du procès-verbal: Isabella Bürgin Assistante du comité SFO

Le BDLO

Le «Bund Deutscher Liebhaberorchester» est l'équivalent ouest-allemand de la SFO. Jusqu'en 1980, il réunissait moins de 100 orchestres. Une récente expansion a fait passer ses membres à 200.

Il dispose comme la SFO d'une riche bibliothèque de matériel d'orchestre, d'autant plus précieuse qu'en Allemagne, les droits d'auteur sont rigoureux et l'interdiction de reproduction totale. Depuis quelques années, on entreprend la réalisation d'une seconde bibliothèque centrale.

Les œuvres réunies dans les bibliothèques centrales et celles des orchestres ayant leurs propres archives sont répertoriées dans un catalogue qui sera repris et complété prochainement, mais qui maintenant déjà compte quelque 4000 titres

Le BDLO a négocié avec la société pour les droits d'exécution des tarifs peu élevés pour ses membres. Il a passé aussi un contrat d'assurance pour les instruments, dont bénéficie chaque musicien même en privé, par l'intermédiaire de son orchestre. Le BDLO émet une publication semestrielle intitulée «Das Liebhaberorchester».

Séminaires de formation

Le BDLO et ses associations régionales organisent de nombreuses rencontres ayant pour but de compléter la formation de ceux qui s'v rendent, et traitant aussi bien de musique de chambre que de musique symphonique. Ces séminaires durent la plupart du temps trois jours. Les participants sont réunis en un orchestre, et ils se familiarisent avec certaines œuvres qui sont hors de la portée des divers orchestres ou qui leur seraient difficilement accessibles, sous la direction d'un chef d'orchestre expert. On y aborde les grandes symphonies de Brahms, Dvorak, Schumann, Tchaîkovsky, parfois des œuvres plus faciles de Mozart ou de Schubert, ou même des mélodies de Johann Strauss. Les frais de séminaire s'élèvent en général à moins de 100 DM, et on s'en tire avec moins de 40 DM par jour aussi pour le logement et la subistance. Les membres de la SFO sont invités à un certain nombre de ces manifestations au même titre que ceux du BDLO.

Enfin, la BDLO organise des rencontres d'orchestres. La prochaine aura lieu à Würzbourg du 7 au 11 mai 1986.